



Bordeaux, le 6 mai 2020

Madame la Préfète
Préfecture de Région
2 esplanade Charles de Gaulle
CS 41397
33077 Bordeaux Cedex

Objet : Plans de reprise d'activités des collectivités territoriales de Gironde

Madame la Préfète,

Je souhaite attirer votre attention sur les **nombreuses difficultés observées par notre syndicat** dans le processus de préparation par les collectivités territoriales girondines du déconfinement progressif, dont le Président de la République et le Premier Ministre ont annoncé la mise en œuvre à compter du 11 mai.

En premier lieu, beaucoup de communes et EPCI de toutes tailles semblent ignorer l'insistance mise sur le **caractère progressif du déconfinement** et donc de la reprise d'activité. Les instructions reçues par les agents sont le plus souvent une invitation à être tous présents à leur poste de travail le 11 mai matin, à de rares exceptions près. Ces instructions sont généralement diffusées avant même que les instances représentatives du personnel n'aient été réunies, les membres des CHSCT étant au mieux informés quelques heures avant les agents des mesures sanitaires prévues pour prévenir la pandémie !

En second lieu, l'invitation du premier Ministre à **maintenir le télétravail partout où c'est possible** semble ne pas avoir été comprise de nombreux employeurs territoriaux et non des moindres : à Bordeaux Métropole comme au SDIS ou à la Ville de Bordeaux, le travail en présentiel dans les services administratifs semble devoir redevenir la règle dès le 11 mai, le télétravail étant réservé à une minorité d'agents. Les demandes des représentants du personnel de mettre en place des plans stratégiques de massification du télétravail sont tout simplement ignorées, alors que le télétravail reste à l'évidence l'outil de prévention de la pandémie le plus efficace.

En troisième lieu, les employeurs territoriaux semblent de plus en plus réticents à accorder aux agents des ASA (autorisations spéciales d'absence) pour la garde de leurs enfants. **Des informations contradictoires circulent sur la situation administrative des parents qui seraient dans l'obligation ou qui feraient le choix de ne pas envoyer leurs enfants à**

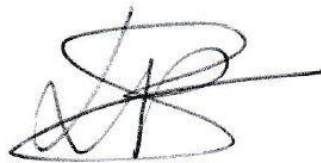
l'école dès le 12 mai : le Président de la République a insisté sur le fait que ce retour à l'école doit relever du volontariat. Il semblerait donc logique de respecter le choix des parents et de **permettre le télétravail ou maintenir en ASA tous les agents qui, par nécessité ou par choix, doivent rester à leur domicile pour assurer la garde de leurs enfants**. Or, certains employeurs territoriaux semblent réticents à prolonger les ASA gardes d'enfants qui étaient accordées depuis le 16 mars, y compris pour des agents dont les enfants ne seront pas accueillis à l'école dès la semaine prochaine.

Sur l'ensemble de ces points, il nous semblerait utile que vous puissiez apporter des clarifications dans les meilleurs délais, afin que le déconfinement puisse s'opérer dans un cadre commun pour l'ensemble des collectivités territoriales de Gironde et de leurs établissements.

Vous remerciant par avance des suites qui pourront être apportées à cette demande,

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, à la mobilisation de notre syndicat et de l'ensemble de ses militantes et militants pour contribuer à la gestion de cette crise sanitaire et à la continuité du service public.

Sophie Le Port,
Secrétaire générale

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.